



DISSOLUTION - LIQUIDATION

Vous prévoyez une cessation définitive de votre activité. Nos équipes juridiques vous accompagnent dans vos démarches, vous conseillent et réalisent les actes et formalités.

AVANTAGES

S'APPUYER SUR L'EXPERTISE JURIDIQUE ET FISCAL DE NOS CONSEILLERS POUR RÉALISER VOS DÉMARCHES EFFICACEMENT ET EN TOUTE SÉCURITÉ

- ▶ Comprendre les différentes étapes de la dissolution/liquidation d'une société
- ▶ Appréhender les conséquences juridiques, fiscales et sociales
- ▶ Etre accompagné dans la rédaction des actes juridiques
- ▶ Etre accompagné dans la réalisation des formalités



UN EXPERT JURIDIQUE A VOUS ACCOMPAGNE ET VOUS CONSEILLE
DANS VOTRE PROJET DE CESSATION DÉFINITIVE D'ACTIVITÉ

ÊTRE INFORMÉ SUR LA DISSOLUTION/LIQUIDATION DE VOTRE STRUCTURE

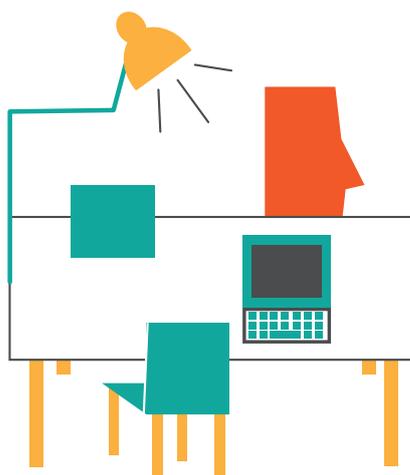
- Information sur les conséquences de la cessation d'activité
- Estimation du boni de liquidation
- Estimation des droits dus à l'administration fiscale

RÉDACTION DES ACTES

- Rédaction des actes (procès-verbal dissolution/liquidation)
- Rédaction des actes en lien avec la cessation d'activité (IFU , Cerfa 2777)

GESTION DES FORMALITÉS

- Rédaction des formulaires nécessaire auprès du RCS / CFE
- Rédaction des formalités auprès du service des impôts
- Rédaction et publication des annonces légales
- Gestion et suivi des frais en lien avec la réalisation des formalités
- Assistance à la réalisation des formalités annexes des autres organismes (Ordre professionnel, MSA, DREAL, PRO BTP...)



Découvrez notre proposition personnalisée, après un audit de vos besoins.

Pour toutes demandes concernant ce service, contactez-nous :
juridique@69.cerfrance.fr

Retrouvez-nous sur
www.cerfrance.fr